

Code vestimentaire

Le bermuda et les sandales sont permis du 1^{er} mai jusqu'au 31 octobre.



Les camisoles sont interdites



Le ventre est complètement couvert; le gilet doit rejoindre le pantalon ou la jupe.



La casquette, le chapeau et le port du capuchon sont interdits dans l'école.



Le bas du corps doit être couvert de la taille jusqu'à mi-cuisse.

Les sous-vêtements doivent être complètement recouverts.

La tenue en éducation physique est obligatoire :

Gilet à manches courtes, culotte ample ou souple, bas, espadrilles tenant solidement les pieds.